



CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
OCCITANIE

16 SEP. 2019
GR/19/0742
COURRIER ARRIVEE

Albi, le 12 septembre 2019

Chambre Régionale des Comptes
Madame la Vice-Présidente Paule GUILLOT
500, avenue des États du Languedoc
CS 70755
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Objet : réponse au rapport définitif de la Chambre concernant la ville d'Albi

Madame la Vice-Présidente,

PHILIPPE
BONNECARRÈRE

SÉNATEUR DU TARN

MEMBRE DE LA
COMMISSION DES LOIS

VICE-PRESIDENT DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
EUROPEENNES

Vous m'avez adressé, par lettre datée du 13 août 2019, la partie du rapport définitif de la Chambre qui concerne le contrôle des comptes et de la gestion de la commune d'Albi pour les exercices 2010 à 2014.

Ce rapport définitif me conduit à formuler une réponse écrite aux observations formulées par la Chambre sur le plan prévisionnel de financement du projet d'aménagement et de construction dit des Cordeliers.

Je ne reviens pas sur le respect des procédures administratives et juridiques, du coût prévisionnel, pas plus que sur la qualité de l'équipement culturel mis à disposition de nos concitoyens.

La Chambre relève (page 27) que le « *plan prévisionnel de financement global de l'opération des Cordeliers mentionnait un taux de subventionnement couvrant environ 75 % du montant du coût du théâtre, dont le montant était estimé à environ 32 M€ HT.* »

Elle constate que « *le montant total des subventions perçues ne s'est élevé qu'à 7,8 M€ environ* » (page 28) pour en déduire que « *le plan de financement proposé au conseil municipal n'était pas sincère* ».

Je crois que notre appréciation différente sur cette question tient d'abord au fait que nous avons deux analyses différentes de la vocation ou de la finalité du plan prévisionnel de financement qui avait été soumis à la délibération du conseil municipal le 4 avril 2011.

Ce plan prévisionnel de financement avait pour finalité de mentionner **le montant total des demandes de subventions**. Il répondait en cela aux demandes des financeurs eux-mêmes qui conditionnent la recevabilité des dossiers à la fourniture d'un tel plan prévisionnel approuvé par l'assemblée délibérante.

ADRESSE POSTALE : 15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06
COURRIEL : p.bonnecarrere@senat.fr

PERMANENCE PARLEMENTAIRE :
32 PLACE JEAN JAURÈS - 81000 ALBI - TEL. : 05.63.54.73.36
COURRIEL : senateur.bonnecarrere.81@orange.fr



Comme vous l'indiquez dans votre rapport définitif (pages 5 et 27), la Chambre considère que ce plan de financement mentionne **les montants des subventions attendues**.

D'autre part, la commune d'Albi a pris connaissance au fur et à mesure des déclarations publiques des oppositions politiques de certains financeurs qui ont pu conduire à des financements inférieurs à ceux qui étaient sollicités.

Mais devait-elle pour autant prendre elle-même l'initiative de « s'autolimiter » dans ses demandes en mentionnant des taux et des montants inférieurs à ceux prévus par les règlements du FEDER, de la région Occitanie et du département du Tarn ? Devait-elle imaginer que l'examen des demandes serait réalisé non pas en fonction de l'intérêt du projet ou de son intérêt pour le territoire mais en fonction de considérations qui n'ont pas traditionnellement leur place au service de l'intérêt général ?

Ce n'est pas le choix que nous avons fait car nous avons toujours pensé que l'intérêt, la dimension et la portée d'un tel projet culturel permettraient de dépasser de telles oppositions politiques.

En résumé, le conseil municipal d'Albi savait parfaitement que ce plan de financement indiquait les taux et montants de subventions demandées et non attendues puisque, dès le lancement opérationnel du projet, il avait délibéré pour inscrire en recette, dans un chapitre spécifique de son budget, le montant de l'emprunt susceptible d'être nécessaire pour garantir la totalité de son financement.

Aussi, je considère que la question de la sincérité du plan prévisionnel de financement ne se pose pas et ne peut pas se poser.

Je dois d'ailleurs admettre que, dans le rapport reçu, votre Chambre a bien voulu prendre en compte l'approche de la ville d'Albi.

Pour le reste, la mémoire collective a d'ores-et-déjà fait son œuvre, le Grand Théâtre est considéré comme ayant toujours existé et ceux qui en furent les opposants en sont souvent les meilleurs laudateurs.

Je vous remercie, madame la Vice-Présidente, de bien vouloir joindre cette réponse au rapport définitif de la Chambre et vous présente mes respectueuses salutations.


Philippe Bonnacarrère
Sénateur du Tarn
Ancien maire d'Albi